AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0348
FR0000130577-FS0172

23 mars 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PUBLICIS GROUPE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 mars 2015, Mme Elisabeth Badinter a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 mars 2015, le seuil de 15% des droits de vote de la société PUBLICIS GROUPE et détenir 16 766 517 actions PUBLICIS GROUPE[1] représentant 33 533 034 droits de vote, soit 7,58% du capital et 13,62% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de la cession hors marché de 2 406 873 actions PUBLICIS GROUPE[3] au profit de la société PUBLICIS GROUPE dans le cadre de son programme de rachat d'actions[4].

[1] Dont 5 899 320 actions PUBLICIS GROUPE détenues en pleine propriété et 10 867 197 actions PUBLICIS GROUPE détenues par assimilation au titre du 5° du I de l'article L. 233-9 du code de commerce, dont la nue-propriété est détenue à parts égales par ses trois enfants qui détiennent également, chacun, 350 actions PUBLICIS GROUPE en pleine propriété.
[2] Sur la base d'un capital composé de 221 240 655 actions représentant 246 260 380 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Dont l'usufruit de 2 406 873 actions PUBLICIS GROUPE préalablement détenu par Mme Elisabeth Badinter et la nue-propriété du même nombre d'actions préalablement détenue respectivement par ses enfants à parts égales.
[4] Cf. communiqué société en date du 17 mars 2015.